



UNIVERSIDAD
DE COSTA RICA

REHMLAC

REVISTA DE ESTUDIOS HISTÓRICOS DE LA MASONERÍA

LATINOAMERICANA Y CARIBEÑA | ISSN 1659-4223



« Les femmes et la franc-maçonnerie, des origines à nos jours »

Cécile Révauger

FREEMASONRY and CIVIL SOCIETY
UCLA



EME

CASA
de ALTOS
ESTUDIOS
Don
Fernando
Ortiz
UNIVERSIDAD DE LA HABANA

Cécile Révauger. Français. Docteur en Histoire. Professeur des Universités à Bordeaux III, France. E-mail: cecile.revauger@wanadoo.fr.

Date de réception: 2 Octobre 2012 – Date d’acceptation: 8 Novembre 2012

Mots clefs

Femmes, Franc-maçonnerie, Mixité, Émancipation, Universalisme.

Keywords

Women, Freemasonry, Mixed, Emancipation, Universalism.

Résumé

Les franc-maçonnnes n’ont fait l’objet d’études historiographiques scientifiques que depuis peu. C’est lorsque les recherches sur la franc-maçonnerie devinrent universitaires qu’elles acquièrent une certaine visibilité. Cet article examine dans un premier temps les raisons invoquées pour exclure les femmes, puis l’histoire de la présence active des franc-maçonnnes des origines à nos jours avant de montrer les enjeux actuels et les perspectives. L’histoire des franc-maçonnnes n’est pas plus universelle que celle de la franc-maçonnerie. Elle dépend étroitement des contextes nationaux, à la fois de facteurs internes aux obédiences et des avancées sociales en matière d’émancipation des femmes. Elle s’écrit donc différemment dans les pays anglo-saxons et en France. Au cours des deux dernières années, depuis l’ouverture aux sœurs de la principale obédience masculine française, le paysage maçonnique a considérablement évolué et est encore en pleine transformation, fait de contrastes entre une franc-maçonnerie libérale, prônant la liberté de conscience, et une franc-maçonnerie imposant la croyance en Dieu et refusant catégoriquement l’admission des femmes.

Abstract

The Freemasons have been studied from a scientific and historiographical perspective recently. Since research on Freemasonry became important at some universities the Masons gained some visibility. This article examines first the reasons for excluding women and the history of their active presence since the origins of Freemasonry. This discussion on the origins is presented before showing current issues and trends. The history of the Freemasons is not more universal than that of Freemasonry. It is closely related to national contexts. Both internal factors and social progress have contributed to women’s empowerment. The history of Freemasonry is therefore written differently in English-speaking countries than in France. Over the last two years, since the opening of the main sister’s obedience French male, the Masonic landscape has changed considerably and is still undergoing transformation, of contrasts between Freemasonry liberal, advocating freedom of conscience and a freemasonry requiring belief in God and categorically refusing the admission of women.

© Cécile Révauger et *REHMLAC*.

Conseil scientifique: Miguel Guzmán-Stein (Universidad de Costa Rica, Costa Rica), José Antonio Ferrer Benimeli (Universidad de Zaragoza, España), Margaret Jacob (University of California Los Angeles, Estados Unidos), Eduardo Torres Cuevas (Universidad de La Habana, Cuba), María Eugenia Vázquez Semadeni (University of California Los Angeles, Estados Unidos), Andreas Önerfors (University of Lund, Suecia), Céline Sala (Université de Perpignan, Francia), Roberto Armando Valdés Valle (Universidad Centroamericana “José Simeón Cañas”, El Salvador), Felipe Santiago del Solar (Universidad ARCIS, Santiago de Chile, Chile), Michel Goulart da Silva (Universidade do Estado de Santa Catarina, Brasil), Carlos Francisco Martínez Moreno (Universidad Nacional Autónoma de México, México)

Editor: Yván Pozuelo Andrés (IES Universidad Laboral de Gijón, España)

Director: Ricardo Martínez Esquivel (Universidad de Costa Rica, Costa Rica)

Adresse web: rehmlac.com/

E-mail: info@rehmlac.com

PO Box: 243-2300 San José, Costa Rica

Cité dans:

Academia.edu

Aladin. WRLC. Libraries Catalog

AFEHC. Asociación para el Fomento de los Estudios Históricos en Centroamérica

Biblioteca de Georgetown

Centre de recherche interuniversitaire sur les champs culturels en Amérique latine (CRICCAL), Université Sorbonne
Nouvelle Paris 3

CERGE EI. Portál elektronických časopisů. Univerzita Karlova v Praze

Departamento de Filosofía de la Universidad Centroamericana “José Simeón Cañas”

Dialnet (Universidad de la Rioja)

Directorio y recolector de recursos digitales del Ministerio de Cultura de España

DOAJ. Directory of Open Access Journals

Freemasonry and Civil Society Program at UCLA

Fudan University Library Academic Resource Portal

Google académico

Institute for the Study of the Americas at University of London

Latindex. Sistema Regional de Información en Línea para Revistas Científicas en América Latina, el Caribe, España
y Portugal. Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM)

Latindex.ucr. Repositorio de revistas de la Universidad de Costa Rica

Library Catalogue of University of South Australia

Nuevo Mundo. Mundos Nuevos

National Library of Australia

REDIAL. Red Europea de Información y Documentación sobre América Latina

SID. Sistema Integrado de Documentación. Universidad Nacional de Cuyo

UBO. Revues en ligne. Service Commun de Documentation, Université de Bretagne Occidentale

Universia. Biblioteca de Recursos



Licencia de tipo
“Reconocimiento-No comercial-Compartir igual”

« Les femmes et la franc-maçonnerie, des origines à nos jours »

Cécile Révauger

Introduction

Pendant très longtemps la femme est restée inaudible dans le monde maçonnique, tout simplement parce que la question de sa présence ne se posait même pas. Elle n'a réussi à se faire entendre qu'au siècle des Lumières, faiblement tout d'abord, puis de façon de plus en plus distincte, essentiellement en France d'ailleurs. Paradoxalement, cette voix s'est de nouveau affaiblie au XIX^e siècle avant de reprendre force au XX^e siècle.

De même, les franc-maçonnnes restèrent longtemps invisibles dans l'historiographie, les études sur la franc-maçonnerie ayant été menées par des historiens amateurs, souvent francs-maçons eux-mêmes, surtout désireux de mettre en valeur l'histoire d'une loge en particulier et donc faiblement intéressés par la présence très marginale des femmes aux XVIII^e et XIX^e siècles. De façon significative, c'est lorsque les recherches sur la franc-maçonnerie devinrent universitaires que les franc-maçonnnes acquièrent une certaine visibilité. Ainsi Le Forestier fut l'un des premiers à mettre en lumière la présence de femmes franc-maçonnnes au XVIII^e siècle¹. Depuis, plusieurs ouvrages scientifiques ont été consacrés à la question, ceux de Françoise Jupeau Requillard et de Gisèle et Yves Hivert-Messeca en France, Alexandra Heidle et Jan Snoek dans le monde anglosaxon, pour n'en citer que quelques uns². Cependant l'historiographie de la franc-maçonnerie féminine a souffert de réels handicaps, à savoir d'une part les réticences d'un certain nombre d'historiens à aborder un sujet qu'ils considéraient comme marginal, et d'autre part les réserves de tout un pan de la critique féministe qui perçoit de nos jours encore la franc-maçonnerie comme un bastion masculin peu digne d'intérêt. Margaret Jacob et Janet Burke ont eu le mérite de relever un défi en montrant la pertinence de l'étude des premières franc-maçonnnes en tant qu'actrices des Lumières³. Plusieurs thèses universitaires ont été consacrées au sujet ces dernières années, celles de Françoise Jupeau-Requillard, Marie-Paule Dupin-Benesse, Ann Pilcher Dayton et tout récemment Bérengère Kolly⁴.

¹ René Le Forestier, *Maçonnerie féminine et Loges académiques* (Milan : Archè, 1979).

² Françoise Jupeau-Requillard, « La Grande Loge Symbolique Ecossaise, le changement dans l'institution maçonnique » (Thèse de doctorat en Histoire, Université de Bourgogne, 1989) ; Gisèle et Yves Hivert-Messeca, *Comment la franc-maçonnerie vint aux femmes, Deux siècles d'adoption féminine et mixte en France, 1740 - 1940* (Paris : Dervy, 1997) ; Alexandra Heidle and Jan Snoek, *Women's Agency and Rituals in Mixed and Female Orders* (Leiden : Brill, 2008) ; Máire Fedelma Cross éd., *Gender and Fraternal Orders in Europe, 1300 - 2000* (London & New York : Palgrave Macmillan, 2010).

³ Margaret Jacob et Janet Burke, *Les Premières francs-maçonnnes* (Bordeaux : PUB, 2010).

⁴ Jupeau-Requillard, « La Grande Loge Symbolique Ecossaise » ; Marie-Paule Dupin-Benesse, « Francs-Maçons, Femmes et Féminin, 1760 - 1997 » (Thèse de doctorat en Histoire, Université de Picardie Jules Verne à Amiens, 1998) ; Ann Pilcher Dayton, « Women Freemasons and Feminist causes 1908 - 1935 : the Case of the Honourable

Avant le colloque international qui s'est tenu à Bordeaux en juin 2010 aucune manifestation scientifique n'avait été entièrement consacrée à l'histoire des femmes et de la franc-maçonnerie. Sans doute parce que ce colloque fut une première, il remporta un franc succès : près de cent cinquante participants du monde entier ont écouté une vingtaine de communications et participé à des débats très animés. Il a donné lieu à deux publications en 2011 et 2012⁵.

Il n'est donc plus possible d'ignorer la présence féminine dans le monde maçonnique, des Lumières à nos jours. Pourtant, les faits historiques ont beau être avérés, paradoxalement ils n'ont entraîné aucun consensus, ni sur leur interprétation, ni sur les conclusions qui en découlent dans nos sociétés. De même que l'émancipation féminine est loin d'être réalisée, la participation des femmes à l'édification du Temple ne fait toujours pas l'unanimité.

J'examinerai dans un premier temps les raisons invoquées pour exclure les femmes, puis j'esquisserai à gros traits l'histoire de la présence active des franc-maçonnnes des origines à nos jours avant de m'interroger sur les enjeux actuels et les perspectives.

Les raisons invoquées pour exclure les femmes.

La toute première raison est l'exclusive prononcée par Anderson dans ses célèbres *Constitutions* de 1723 : « Les personnes admises membres d'une Loge doivent être hommes de bien et loyaux, **nés libres** et d'âge mur et discret, **ni esclaves, ni femmes**, ni hommes immoraux et scandaleux, mais de bonne réputation⁶ ».

Pendant plus de deux siècles - à l'exclusion de la France et hormis quelques rares exceptions- les francs-maçons ont pris le texte d'Anderson au pied de la lettre. Or c'était aller un peu vite en besogne. En effet, d'une part il convient d'examiner les propos même d'Anderson, d'autre part il est nécessaire de les replacer dans leur contexte.

Anderson prétend se situer dans la continuité des loges des siècles précédents, afin de donner à la franc-maçonnerie contemporaine toute sa légitimité et de rassurer les autorités politiques et religieuses du pays. Or la question de l'admission des femmes dans les guildes et compagnies de maçons n'était même pas évoquée dans les *Anciens Devoirs*. De fait, une ou deux femmes ont dû être initiées dans ces loges dites « opératives », comme le révèle l'admission d'une certaine Mary Banister dans la compagnie des maçons de Londres en 1714⁷. Bien

Fraternity of Antient Masonry » (Ph. D. Theses, 2010) ; Bérengère Kolly, « La sororité, une société sans société : modalités d'un être-politique » (Thèse de doctorat en Philosophie, Université Paris 1, 2012).

⁵ Cécile Révauger et Jacques Ch. Lemaire éd., *Les Femmes et la franc-maçonnerie des Lumières à nos jours. XVIII^e et XIX^e siècles* (Bruxelles, *La Pensée et Les Hommes* 82-83 (2011); *Les Femmes et la franc-maçonnerie des Lumières à nos jours. XVIII^e et XIX^e siècles* (Bruxelles, *La Pensée et Les Hommes* 86-87 (2012).

⁶ *Constitutions d'Anderson*, « Les obligations d'un franc-maçon », article III, 1723, traduction et notes de Daniel Ligou (Paris : Lauzeray International, 1978), 51.

⁷ Minutes de la *London Worshipful Company of Masons*, 12 février 1714, citées par Andrée Buisine, *La Franc-maçonnerie anglo-saxonne et les femmes* (Paris : Guy Trédaniel, 1995), 30.

évidemment elle fit figure d'exception. La véritable raison de l'exclusion explicite des femmes par Anderson se trouve dans le contexte anglais de l'époque. En effet, les femmes ne faisaient pas partie de la sphère publique. Les célèbres clubs anglais qui florissaient en ce début de dix-huitième siècle témoignaient d'une sociabilité qui ne se déclinait qu'au masculin. Anderson se faisait tout simplement l'écho des préjugés de son temps, et l'interdit qu'il énonçait à l'égard des femmes était totalement banal. Or, alors que la *Grande Loge Unie d'Angleterre* révisa l'article concernant les esclaves en 1847, plusieurs années après l'abolition de l'esclavage dans tout l'Empire britannique, elle ne toucha jamais à l'article visant les femmes. Ce n'est donc pas tant ce malheureux Anderson qui porte la responsabilité de l'exclusion des femmes à travers les âges, que les générations de francs-maçons qui ont fait semblant d'oublier que la société avait évolué en matière d'émancipation féminine. Il n'est sans doute pas indifférent que les *Constitutions d'Anderson* aient eu beaucoup moins de portée en France qu'en Angleterre. Elles ne furent que rarement invoquées dans les loges françaises⁸. Leur réédition par La Tierce n'eut qu'un faible impact. L'interdit figurant dans les *Constitutions* fut donc suivi de beaucoup moins d'effets en France qu'en Angleterre.

Un autre argument invoqué dans de nombreux discours du dix-huitième siècle, surtout en Angleterre, mais parfois aussi en France, a trait à la bonne moralité des loges. Il est assez pervers : afin de convaincre les épouses de la nécessité de les exclure des loges, on fait valoir que cette exclusion est pour leur bien puisqu'elles n'ont aucun souci à se faire en termes de rivalité féminine, à partir du moment où les travaux sont exclusivement masculins. À l'époque, seuls certains clubs libertins tels que le *Hell Fire Club* admettent des femmes, quelque fois des prostituées. Il n'est pas question pour les loges maçonniques de se prêter à de telles pratiques, même si certains francs-maçons tels que le célèbre John Wilkes, député condamné à multiples reprises pour avoir osé critiquer le roi et son gouvernement, fréquentent ces clubs peu recommandables. De façon faussement flatteuse, on affirme que les femmes étant irrésistibles, les maçons ne manqueraient pas de succomber à leurs charmes et ainsi de tromper leurs épouses, voire d'abuser de la confiance de leurs frères...⁹. On préfère s'assurer de la bienveillance de la gens féminine en récitant des épilogues maçonniques à la gloire des épouses de francs-maçons au cours de représentations théâtrales. On y loue leurs vertus et surtout celles de leurs maris :

Ye marrie'd Ladies, 'tis a happy life,
Believe me, that of a Free Mason's wife,
Tho'they conceal the secrets of their friends,
In love and truth they make us full amends.
Vous, les épouses, c'est une vie heureuse,
Croyez - moi, que celle de la femme d'un franc-maçon,

⁸ Voir Charles Porset, *Les Premiers pas de la franc-maçonnerie en France au XVIIIe siècle*, « Le Secret » (Paris : EDIMAF, 2000).

⁹ « Prologue », Exeter, dans R. Trewman, *The Principles of Freemasonry Delineated* (1777), 158-159.

Bien qu'ils [les maçons] préservent les secrets de leurs amis,
Par leur amour et leur loyauté ils font amende honorable¹⁰.

Plus tard on encouragera les épouses à assister à des *Ladies Nights*, c'est-à-dire à venir orner les temples une fois par an, non pas en assistant aux tenues mais en participant à un banquet, souvent assorti d'un bal. Les divertissements maçonniques en compagnie des dames sont des phénomènes parfaitement régulés et maîtrisés, dans les loges du Royaume-Uni comme dans celles des colonies et des futurs États-Unis.

L'argument le plus récurrent au XVIII^e siècle est peut être celui de l'incapacité des femmes à garder un secret. Le cliché est présenté comme une constatation empirique et donc relevant du simple bon sens. Dermott, dans *Ahiman Rezon*, l'ouvrage culte de la Grande Loge des Anciens, réitère l'interdit d'Anderson en donnant un exemple emprunté à l'âge classique. Il conte l'aventure du fils d'un certain Papirius au sénat romain. Ainsi va l'anecdote : la coutume voulait que les fils assistent aux côtés de leur père aux séances du sénat. Importuné par sa mère désireuse de connaître la teneur des délibérations en principe secrètes, afin de ne pas trahir ces secrets, le fils de Papirius lui aurait alors fait croire que le sénat venait de débattre de l'opportunité d'autoriser la polygamie à Rome. La mère épouvantée ameuta aussitôt toutes ses voisines qui se rendirent au sénat pour réclamer non seulement l'interdiction pour leurs époux de devenir polygames mais le droit pour elles-mêmes de prendre plusieurs maris. Dermott veut évidemment mettre les rieurs de son côté, tout en écartant une fois pour toutes l'absurde éventualité de l'initiation féminine. « Et donc qui garde sa langue garde son âme », conclut-il solennellement¹¹. De même, dans l'édition de 1759 de son *Pocket Companion*, Scott affirme que si les francs-maçons viennois ont été victimes de persécutions à la suite des Bulles papales d'excommunication, c'est essentiellement en raison de l'acharnement d'un certain nombre de femmes qui ont tiré prétexte des bulles pour demander au pouvoir royal de sévir, afin de se venger de leur propre exclusion des loges...¹².

Plus rarement, on invoque la Bible pour interdire aux femmes l'accès des Temples. Certains chants maçonniques font allusion au péché originel¹³. Eve entraîna une fois Adam dans le péché, il n'y a aucune raison pour qu'elle ne recommence pas. Il est donc vital de protéger les frères de son influence pernicieuse.

Les écrits anti-maçonniques reprennent ces arguments, partiellement ou dans leur intégralité, afin de tourner la franc-maçonnerie en dérision, ce qui a pour effet de conforter les maçons dans leurs convictions. Bien peu de maçons prennent la défense des femmes dans l'Angleterre du XVIII^e siècle, à l'exception de William Smith, Grand maître Provincial du Kent

¹⁰ « Epilogue, spoken by a Mason's Wife, Drury Lane Theatre, 30 déc 1728, King Henry IV, part II. », dans Cole's *Constitutions*, 302.

¹¹ Laurence Dermott, *Ahiman Rezon*, facsimile de l'édition de 1756 (1^e édition), *Masonic Book Club* (Bloomington, Illinois, 1975), 3-6

¹² Scott's *Pocket Companion* (London, 1759, 2^e édition), 268-276

¹³ Song VII, cité par W. Meeson, *An Introduction to Freemasonry* (1775), 82.

et auteur d'un ouvrage très contesté *The Use and Abuse of Freemasonry* (1783) et de l'infortuné William Dodd, chapelain de la *Grande Loge d'Angleterre*, auteur du discours d'inauguration du temple maçonnique de Londres en 1775 et exécuté pour usage de faux.

Or très curieusement deux au moins de ces arguments, qui sont étroitement liés au contexte du dix-huitième siècle, et qui pourraient donc à juste titre sembler éculés, sont encore utilisés de nos jours pour refuser aux femmes l'entrée des temples. Les maçons américains et britanniques invoquent l'article d'Anderson, repris dans les « landmarks » de Mackey, tandis qu'un certain nombre de Français sont encore sensibles à l'argument de la bonne moralité et de la séduction.

Il a fallu aux femmes une grande détermination pour s'imposer dans un milieu essentiellement masculin. Un certain nombre y sont parvenues avec succès. Cette détermination n'a naturellement pas été le seul facteur. Le contexte social, culturel, religieux a été déterminant.

La présence des femmes dans le monde maçonnique des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles

L'histoire des premières franc-maçonnnes est faite de paradoxes. Tout d'abord, la toute première femme acceptée en franc-maçonnerie – à l'époque on ne parlait pas d'initiation mais simplement d'acceptation- le fut très certainement en Irlande, pour la première et la dernière fois, dans une loge masculine. Il s'agit de Lady Aldworth, née Elisabeth St Léger, (1695 ? - 1772), celle que l'on surnomma « *The Lady Freemason* », vraisemblablement initiée à Cork¹⁴ entre 1710 et 1713 au château de son père, le vicomte Doneraile, après y avoir surpris une assemblée de maçons. Le fait qu'elle ait été française d'origine dut rassurer des générations de maçons britanniques, qui s'évertuèrent à affirmer le caractère légendaire de cette initiation, arguant du fait que la Grande Loge d'Irlande ne fut fondée qu'en 1725. Si les détails de son acceptation sont sujets à caution, l'appartenance de Lady Aldworth à la franc-maçonnerie ne l'est pas - comme l'atteste sa stèle funéraire qui en fait mention - et son neveu devenu Grand Maître d'Irlande ne nia jamais la chose¹⁵... De plus on trouve le nom de Mrs Aldworth dans la liste des 416 souscripteurs de l'ouvrage de D'Assigny, paru en 1744, *A Serious and Impartial Enquiry into the Cause of the Present Decay of Free-Masonry in the Kingdom of Ireland*¹⁶.

Autre paradoxe, si les loges masculines virent le jour en Écosse et en Angleterre avant de s'exporter en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie et dans les colonies, en revanche les

¹⁴ *Finn's Leinster Journal*, paru à Kilkenny le 20 mai 1772 (rpt John Heron Lepper and Philips Crossle, *History of the Grand Lodge of Free and Accepted Masons of Ireland* (Dublin, 1925), 79: « Died at Newmarket, Co Cork, aged eighty, the Honourable Mrs Aldworth, wife of Richard Aldworth Esquire and daughter of the late Lord Doneraile. Lady Aldworth was the only woman in the world who had the honour of being made a Freemason ».

¹⁵ Il s'agit de Arthur Mohul St Leger, 3^e vicomte de Doneraile (1718 - 1750) devenu Grand Maître de la Grande Loge d'Irlande en 1740.

¹⁶ Lepper et Crossle (1925), 180. Voir mon article « Aldworth, née St Leger, Elizabeth (1692 - 1693 ou 1695 - 1772) » dans le dictionnaire biographique *Le Monde Maçonnique*, coordonné par Charles Porset et Cécile Révauger (Paris : Editions Champion, 2013).

franc-maçonnnes suivirent une trajectoire inverse : nées en France et aux Pays Bas, les loges d'adoption ne connurent jamais la même expansion aux États-Unis - bien que des loges de *l'Eastern Star* soient apparues dans leur sillage au XIX^e siècle - et le modèle ne fut jamais exporté au Royaume-Uni. La franc-maçonnerie féminine ne débuta en Angleterre qu'avec Annie Besant et le *Droit Humain* au tout début du XX^e siècle.

Les premières franc-maçonnnes se sont réunies aux côtés de frères à La Haye en 1751, dans la loge *De Juste*, très liée aux milieux artistiques, à Paris, dans les prestigieuses loges *La Candeur* et *La Sincérité*, mais aussi dans certaines villes de province et en particulier à Bordeaux vers 1732, vraisemblablement avant même la loge de La Haye, longtemps considérée comme la première¹⁷. Certes le terme même d'adoption est équivoque dans la mesure où il implique que ces loges étaient placées sous la protection d'autres loges, entièrement masculines, et se réunissaient sous la double présidence d'une sœur et d'un frère. Si ces loges n'ont pas représenté un modèle de démocratie et d'émancipation féminine, elles ont au moins eu le mérite d'exister et d'offrir aux femmes qui les ont fréquentées une ouverture vers la culture des Lumières. Certes, elles ont eu des limites importantes, notamment celle de n'avoir accueilli que des femmes de l'aristocratie ou presque. Encore un paradoxe cependant, la Duchesse de Bourbon, initiée à la Loge *La Candeur* et Grande Maitresse des Loges d'Adoption de France, soutint les idées de la Révolution française et se fit appeler « Citoyenne Bathilde Vérité »¹⁸. On a longtemps présenté les loges d'adoption comme des lots de consolation pour les épouses frustrées d'être tenues à l'écart de la franc-maçonnerie masculine. Or les recherches récentes de Margaret Jacob, Janet Burke, Laure Caille, Françoise Moreillon et Jan Snoek ont montré que c'était loin d'être leur principale caractéristique. Les sœurs des loges d'adoption ont joué un rôle de plus en plus actif, à la fois dans leur façon de gouverner la loge et dans l'élaboration de leurs rituels. L'examen des objets, porcelaines, diplômes d'adoption, tableaux de loge -tels qu'on peut les voir exposés au tout nouveau Musée de la Franc-maçonnerie¹⁹- ainsi que celui des rituels, permet de prendre la juste mesure de leur rôle. Jan Snoek a récemment étudié de façon minutieuse les rituels d'adoption émanant de plus de cent trente manuscrits, mettant ainsi à jour une très grande richesse. Loin d'avoir été gravés dans le marbre, ces rituels ont constitué un matériau souple, sujet à de nombreux amendements, en fonction des contextes. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, le rite d'adoption n'a jamais été un facteur d'asservissement car les sœurs ont peu à peu imprimé leur marque aux différents rituels proposés par les frères. Ainsi, même la pratique longtemps stigmatisée qui consistait à contraindre l'impétrante à manger une pomme tout en laissant les

¹⁷ Margaret Jacob, « Les femmes et la franc-maçonnerie au dix-huitième siècle et le paradoxe du secret : la Loge Anglaise de Bordeaux », dans *Les Premières franc-maçonnnes*, 159-169.

¹⁸ Voir la communication de Françoise Moreillon, « Louise Marie-Thérèse Bathilde d'Orléans, Duchesse de Bourbon, Princesse de sang républicain... Grande Maîtresse de l'Ordre des Franches Maçonnnes d'Adoption en France » (CNHRM, 2012).

¹⁹ *Musée de la franc-maçonnerie*, rue Cadet à Paris. Ludovic Marcos en est le conservateur, Eloïse Auffret est son adjointe. Voir le site de ce musée inauguré récemment.

pépins²⁰, peut être interprétée de façon tout à fait nouvelle, comme un rituel de passage permettant à la femme de se libérer du carcan du péché originel, de prendre ses distances par rapport au christianisme, et ainsi véritablement de s’émanciper grâce à l’initiation et à l’intégration dans une loge composée à la fois de frères et de sœurs. En mangeant le fruit défendu, la nouvelle initiée s’émancipait une fois pour toute du mythe biblique qui la culpabilisait. Ce qui au XX^e siècle pourrait paraître comme banal était loin d’aller de soi à l’époque de la toute puissante Église catholique, dans une société encore sous sa tutelle, malgré les points marqués par les partisans de la tolérance religieuse. Les femmes ont joué un rôle beaucoup plus actif qu’on ne le pense dans l’élaboration de ces rituels qui ont eu un écho en Suède et en Pologne²¹.

L’existence des loges d’adoption est étroitement liée au contexte social : alors que l’Angleterre restait le lieu de prédilection des clubs masculins, tandis que les femmes étaient confinées à la sphère privée, la France voyait émerger des salons tenus certes eux aussi par des aristocrates, mais où les femmes jouaient le premier rôle. Tout récemment cependant, des chercheurs anglais ont démontré la présence en filigrane de quelques femmes dans la franc-maçonnerie anglaise du XVIII^e siècle. Il ne s’est jamais agi de véritable loge, à l’exception peut-être d’*Urania*, placée sous la protection de « Sister Dunckerley », l’épouse du Grand Maître Provincial de l’Essex que l’on a à tort considéré comme fils illégitime du roi Georges II²². A Boston, Hannah Mather Crocker fut l’exception qui confirme la règle, la seule femme à avoir fondé dans les années 1790 une loge exclusivement féminine, *Ste Anne*, dont elle fut vénérable²³.

En traversant l’Atlantique le modèle des loges d’adoption a cependant perdu une grande partie de son originalité et de son dynamisme émancipateur. L’initiative des loges de *l’Eastern Star* revint à Rob Morris, dans les années 1850, franc-maçon américain et auteur d’ouvrages sur les rituels. A partir de 1868, c’est un autre auteur maçon, Rober Macoy, qui prit la direction de l’Ordre de *l’Eastern Star*²⁴. Ces frères renommés avaient surtout à cœur de permettre aux épouses, sœurs, mères ou autres parentes des francs-maçons américains d’œuvrer aux côtés des frères, essentiellement pour promouvoir l’ordre en s’investissant dans des actions philanthropiques, telles que des hôpitaux ou maisons de retraite. Jamais les femmes de *l’Eastern Star* ne furent considérées par les frères américains comme franc-maçonnnes et jamais non plus elles ne songèrent à le revendiquer. Contrairement aux loges d’adoption françaises du dix-huitième siècle qui firent partie intégrante du *Grand Orient de France*, les chapitres de *l’Eastern Star* furent et sont encore de nos jours des associations para-maçonniques, des organisations

²⁰ *L’Adoption ou la Maçonnerie de Femmes à La Fidélité* (La Haye, 1775), 25. On peut trouver un rituel similaire à la Bibliothèque de Bordeaux, MS 2110. Rituel cité dans Janet Burke et Jacob, *La franc-maçonnerie française, les femmes et la critique féministe*, traduction Laure Caille, dans *Les Premières francs-maçonnnes*, 107.

²¹ Voir Andreas Önerfors et Przemysław B. Witkowski, dans *Les Femmes et la franc-maçonnerie* 82-83, 77-97 et 97-121.

²² Susan Sommers et Andrew Prescott, dans *Les Femmes et la franc-maçonnerie* 82-83, 257-281.

²³ John Slifko, notice « Crocker, Hannah Mather (1752 - 1829) », dans *Le Monde Maçonnique des Lumières*.

²⁴ Sommers, *Les Femmes et la franc-maçonnerie* 82-83, 374-375.

satellites gravitant autour des loges masculines, que l'on ne peut même pas qualifier de maçonnerie au rabais. Dans ces conditions il ne faut pas s'étonner de l'image très négative qu'à la franc-maçonnerie auprès d'un grand nombre de féministes américaines.

Le modèle des loges d'adoption persista en France au XIX^e siècle, tout d'abord au sein du *GODF* jusque dans les années 1860, puis de la Grande Loge de France à partir de 1901 avec la création de la loge *Le Libre Examen* et jusqu'en 1945, date de la création de *l'Union Maçonnique Féminine de France*, qui prit en 1952 le nom de *Grande Loge Féminine de France* (GLFF). On ne sait ce qui se passa entre 1860 et 1901. On a trouvé trace d'une loge de femmes sur les barricades pendant La Commune de Paris mais des recherches plus poussées s'imposent²⁵.

Ce modèle influença partiellement le *Grand Orient d'Espagne*. En effet, José Ferrer Benimeli a montré que bien que l'apparition des loges masculines ait été tardive, les femmes ont été initiées dès 1871 aux côtés des frères dans près de deux cents loges espagnoles, soit des loges ordinaires, soit des loges d'adoption, et ont d'emblée été considérées comme maçonnes à part entière au sein du *Grand Orient d'Espagne*; toutefois la Loi d'Adoption promulguée en 1891-1892 apporta des restrictions importantes à la mixité en encourageant les sœurs à se regrouper au sein des loges d'adoption et donc à quitter les loges « ordinaires »²⁶. Notons que l'une de ces loges d'adoption fut particulièrement en pointe, la loge *Amor* fondée à Madrid en 1931, autour de l'écrivaine féministe Carmen de Burgos, dite Colombine, qui prit toute sa place dans le combat pour l'émancipation des femmes espagnoles²⁷.

La franc-maçonnerie mixte indépendante ne fit son apparition qu'avec Maria Deraisme et Georges Martin en 1893 avec la fondation du *Droit Humain*. Maria Deraisme, féministe convaincue, avait été initiée dans la loge *Les Libres Penseurs* de Pecq en 1882²⁸. Annie Besant, féministe et théosophe, inaugure en leur présence la loge n°6 *Human Duty* le 26 septembre 1902 à Londres²⁹.

A partir de 1893 s'ouvrent donc deux voies pour les femmes françaises, celle des loges d'adoption et celle de la mixité dans une obédience spécifique, la *Fédération du Droit Humain* qui a aujourd'hui une dimension internationale, et qui a connu des scissions et ramifications. Quant aux loges d'adoption rattachées à la *Grande Loge de France*, elles prirent leur indépendance en 1945 pour créer *l'Union Maçonnique Féminine de France* (future *GLFF*), avec la bénédiction de cette Grande Loge qui n'était pas fâchée de voir partir une fois pour toutes l'élément féminin dans un lieu sûr mais totalement séparé.

Aucune obédience masculine en Europe n'opta pour la mixité au XX^e siècle, la seule différence étant que certaines obédiences toléraient dans certaines de leurs loges des visiteuses

²⁵ Françoise Moreillon mène un travail de recherche sur les loges d'adoption au sein de la CNHRM (Commission Nationale d'Histoire et de Recherches Maçonniques).

²⁶ José Antonio Ferrer Benimeli, dans *Les Femmes et la franc-maçonnerie* 82-83, 323-365.

²⁷ Olivia Salmon Monviola, dans *Les Femmes et la franc-maçonnerie* 86-87, 237-249.

²⁸ Patricia Izquierdo, dans *Les Femmes et la franc-maçonnerie* 86-87, 75-93.

²⁹ Sophie Geoffroy, dans *Les Femmes et la franc-maçonnerie* 86-87, 121-147.

alors que d'autres, comme la *Grande Loge de France* qui avait pourtant patronné les loges d'adoption, les refusaient systématiquement.

Il faut noter une exception, que l'on a tendance à oublier, celle du *Grand Orient du Luxembourg*. Créé en 1959, il avait interrompu ses travaux en 1968, à la suite d'un certain nombre de dysfonctionnements. En 1980, la Loge *Espérance*, qui avait maintenu ses activités, tint sa première tenue mixte et en 1981 décida de réveiller le *Grand Orient du Luxembourg*. En 1982 le *Grand Orient du Luxembourg* fit peau neuve en proclamant la liberté de conscience pour tous ses membres ainsi que sa volonté de devenir mixte. Il déclara dans ses « objectifs » :

D'une part, et par principe, le *GOL* ne veut pas se limiter à une maçonnerie exclusivement masculine. Il est d'avis que la femme, de plus en plus en train de devenir l'égale et la partenaire de l'homme sur le plan professionnel et politique, doit également avoir la possibilité de vivre son idéal maçonnique en contact direct avec des frères maçons. A cet égard les loges du *GOL* sont libres de s'organiser comme elles le veulent. Une des loges, Liberté, s'est ainsi constituée comme loge mixte³⁰.

Bien avant le *Grand Orient de France*, le *Grand Orient du Luxembourg*, co-fondateur du CLIPSAS³¹, adoptait tout naturellement la mixité, servant ainsi d'exemple à toutes les obédiences adhérant à cette fédération internationale créée à Strasbourg en 1961 et destinée à regrouper les obédiences libérales attachées à une absolue liberté de conscience. Certes il fallut attendre un certain temps pour que cette ouverture soit suivie d'effets, 2010 très exactement, lorsque le *GODF* adopta une clause permettant de recruter ses membres indépendamment de toute considération de sexe ou de genre.

Enjeux et perspectives

La possibilité pour les femmes maçonnnes de choisir entre l'une et l'autre voie existe depuis 1893, date de la création de la *Fédération Internationale du Droit Humain*. Des ramifications ont donné lieu depuis à d'autres obédiences mixtes de moindre ampleur, en France la *Grande Loge Mixte Universelle (GLMU)* et la *Grande Loge Mixte de France (GLMF)* tandis que la *Grande Loge Féminine de France (GLFF)* demeure la seule obédience exclusivement féminine. Il est temps, à l'heure où les femmes ont un choix réel entre voie spécifiquement féminine et voie mixte, de nous interroger sur une éventuelle spécificité féminine de

³⁰ Alexandre Marius Dées de Sterio, *Matériaux pour une histoire du Grand Orient du Luxembourg* (Luxembourg : Editions de la Carchi, 1990), 188. Je suis reconnaissante à Marie-Anne Mersch De Sterio, qui a inscrit à l'université de Bordeaux une thèse sur la franc-maçonnerie et les femmes au XVIIIe siècle en France, en Angleterre et en Allemagne, pour tous les compléments d'information sur la création du GOL.

³¹ Notons que la première présidence du CLIPSAS revint au GOL. CLIPSAS : Centre de Liaison et d'Information des Puissances Maçonniques Signataires de l'Appel de Strasbourg.

l'engagement maçonnique. En d'autres termes les franc-maçonnnes ont-elles des besoins spécifiques qui justifieraient l'une ou l'autre démarche?

Voie féminine et voie mixte

Le poids du contexte historique semble ici encore déterminant. En Angleterre, où contrairement à la France, n'exista jamais le modèle des loges d'adoption, ce sont exclusivement des organisations mixtes qui s'engagèrent aux côtés de suffragettes, le *Droit Humain* tout d'abord avec Annie Besant à partir de 1902, puis dans une certaine mesure, *The Honourable Fraternity of Antient Masonry (HFAM)*, fondée en 1908. Si en France, Maria Deraisme et George Martin menèrent le même combat au sein du *Droit Humain*, une structure spécifiquement féminine pouvait se justifier pour deux raisons. D'une part les Françaises avaient pris du retard sur les Anglaises, ayant acquis le droit de vote plus tardivement, 1945 au lieu de 1918/1928³², d'autre part les loges d'adoption avaient repris force et vigueur depuis 1901, regroupant exclusivement des femmes, même si elles travaillaient sous la houlette de la *GLDF*.

L'*Union Maçonnique Féminine de France* (future *GLFF*) est apparue en 1945, dans le contexte d'après guerre, où les femmes avaient pris des responsabilités dans le monde du travail et où il était nécessaire qu'elles fassent entendre leur voix pour continuer à se battre pour leur indépendance financière et morale, sur le plan personnel comme sur le plan professionnel. À l'époque où aucune obédience masculine ne considérait la femme comme initiale et n'admettait même pas de sœurs visiteuses, on peut comprendre que les sœurs aient estimé nécessaire de se retrouver dans un espace spécifique, qu'elles maîtriseraient entièrement, plutôt que dans l'espace mixte qui existait depuis la fin du XIX^e siècle mais qu'elles jugeaient insuffisant. Longtemps exclues de la franc-maçonnerie, elles prenaient ainsi une revanche et faisaient front. Les premières sœurs de la *GLFF* furent souvent des femmes militantes, des pionnières féministes qui se battaient dans la Cité pour l'avancée des droits des femmes. Plus tard elles s'engagèrent aussi dans le combat pour la contraception et l'avortement, en menant des réflexions collectives au sein des loges ou en prenant des initiatives personnelles.

Par ailleurs, contrairement à la franc-maçonnerie française, qui a dû résister aux attaques de l'Église catholique, les loges anglaises ont de façon générale vécue en bonne entente avec l'Église anglicane. D'où une approche fondamentalement différente en termes de laïcité. Il en est allé de même pour les franc-maçonnnes françaises et anglaises. Alors que ces dernières ont souvent été impliquées au sein de l'Église anglicane, ou, comme Annie Besant, dans le mouvement théosophique, les Françaises ont adopté les valeurs laïques de la plupart des obédiences masculines même si aujourd'hui encore tous les maçons ne se reconnaissent pas dans les idéaux de la III^e République.

³² Pour les femmes de plus de 30 ans, 1928 pour toutes celles de plus de 21 ans, c'est-à-dire comme les hommes.

Sur le plan international, la *GLFF* a été membre du *CLIPSAS*, comme la *Fédération du Droit Humain*, depuis 1982, lorsque le *CLIPSAS* s'est fait ouvert aux femmes, grâce à la décision du *Grand Orient de Luxembourg* qui l'avait co-fondé de devenir mixte. Rappelons que le *CLIPSAS* s'était créé en 1961 pour rassembler toutes les obédiences libérales attachées à la liberté absolue de conscience et s'opposant à la main mise de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* sur la franc-maçonnerie mondiale. Marie-France Coquard, Grande Maîtresse de la *GLFF*, en a assuré la présidence de 1996 à 1998. Or en 1982 également, la *GLFF* avait pris l'initiative avec la *GLFB* d'une fédération spécifiquement féminine, le *CLIMAF* (*Centre de Liaison International de la Maçonnerie Féminine*). De nos jours ni la *GLFF*, contrairement à la *Grande Loge Féminine de Belgique*, ni le *DH* ne font plus partie du *CLIPSAS*. La *GLFF* préfère se consacrer au *CLIMAF*, faisant ainsi passer la question de genre au premier plan.

Par ailleurs, alors qu'historiquement la franc-maçonnerie féminine s'est inscrite dans un courant féministe universaliste, soucieuse de promouvoir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, il semblerait qu'on assiste depuis quelques années à une dérive différentialiste, assez antinomique de ce fait avec l'idéal maçonnique. La *GLFF* s'oppose toujours à l'idée d'une double appartenance avec le *Grand Orient de France*, allant ainsi à contre sens de l'histoire.

La question même de la laïcité ne fait plus l'unanimité dans les loges féminines. On entend parfois des critiques assez acerbes à l'égard des « laïcardes », alors qu'une commission nationale de la *GLFF* est encore très active sur toutes les questions de laïcité. Bien que la *GLFF* soit une fédération de rites, on constate une certaine réticence de la part de sœurs du *Rite Écossais Ancien et Accepté (REAA)* devant la progression du *Rite Français (RF)*, introduit en 1973 seulement au sein de cette obédience (la patente fut donnée cette année-là par le Grand Maître Fred Zeller à la Grande Maîtresse Liberté Morte) et qui ne représente pourtant que le quart des loges. Or les loges du *REAA* sont traditionnellement beaucoup plus portées sur l'étude du symbolisme que sur les problèmes de la Cité.

Alors qu'historiquement les loges féminines permettaient à leurs membres de s'exercer à la démocratie, de prendre la parole plus aisément que dans des structures mixtes, un peu comme les loges américaines ont permis aux patriotes de promouvoir des idées d'indépendance pendant la Révolution américaine, un grand nombre d'entre elles semble aujourd'hui encourager essentiellement une démarche symbolique et spirituelle. Notons d'ailleurs que cette tendance n'affecte pas exclusivement les loges féminines, mais également des loges masculines et un certain nombre de loges mixtes du *DH*, obédience qui travaille exclusivement au *REAA*.

Une nouvelle voie pour les femmes françaises : le GODF

Un peu moins de vingt ans après le *Grand Orient du Luxembourg*, le *Grand Orient de France* a pris en 2010 la décision de permettre aux loges qui le souhaitent d'initier des femmes. On notera que curieusement, le *GODF* ne se déclare pas encore mixte. Il est aisé d'en percevoir la raison, un grand nombre de frères ayant encore du mal à admettre certaines évolutions.

Toutefois l'article voté au Convent 2010 stipulant que le recrutement doit se faire indépendamment de toute considération de genre, est sans ambiguïté.

Cette décision fut l'aboutissement d'un long processus. Rappelons que dès le Convent de 1869, Frédéric Desmons avait réclamé l'admission des femmes au sein du *Grand Orient de France* !³³ La demande avait naturellement été repoussée par le Conseil de l'Ordre. Il n'est pas indifférent que ce soit le même Frédéric Desmons qui deux ans plus tard ait émis, encore en vain, un vœu en faveur de l'amnistie des Communards. Il réussit cependant à faire modifier la Constitution du *GODF* en 1877 en introduisant le principe de liberté de conscience et en supprimant l'obligation de croire en « l'immortalité de l'âme ».

Le *GODF* s'est ouvert aux visiteuses en deux temps, lors de deux Convents, à la fin des années 1970, puis au tout début des années 1980³⁴. La moitié des loges acceptaient des visiteuses dans les années 1980 et près de 95% de nos jours. Cela signifie que 5% des loges du *GODF* refusent les visiteuses de nos jours, en dépit du vote de 2010 autorisant l'initiation féminine ou l'affiliation de sœurs d'autres obédiences.

La décision de 2010 a fait suite à de longs débats au sein des loges et des régions.

A partir de 2002 plusieurs Convents furent en vain saisis de vœux en faveur de la liberté d'initier des femmes. Dès 2006 deux loges parisiennes, la loge *Combats* (Paris IV) et la loge *Saint Just 1793* (Paris IV), suivies en 2007-2008 par trois autres loges, *L'Echelle Humaine* (Paris II), *La Ligne Droite* (Auch) et *Prairial* (Maison Alfort), demandent à initier des femmes, six au moins. Etant donné que ni le Règlement Général ni la Constitution du *GODF* n'inscrivent nulle part la condition de masculinité, le Grand Maître Jean Michel Quillardet répond le 5 février 2008 qu'aucune disposition administrative ne s'oppose à l'initiation d'une profane par la loge *Prairial*. Malgré des hésitations du Conseil de l'Ordre, les cinq loges mentionnées ci-dessus obtiennent des réponses favorables. La première initiation a lieu à la loge *Combats* le 24 mai 2008, suivie par quatre autres loges, dont la *Ligne Droite* d'Auch le 3 juin de la même année. Le Conseil de l'Ordre saisit l'organe de la Justice Maçonnique (*CSJM*), qui confirme la régularité de l'initiation des sœurs. Pour autant le Convent de 2009 ne parvient pas à imposer la liberté d'initier des femmes. Il fallut attendre celui de 2010, qui fit suite à une autre décision favorable de la Justice Maçonnique, pour que la liberté des loges soit enfin votée³⁵.

Par ailleurs, l'acceptation d'Olivia Chaumont, transgenre, a été décisive. Olivia Chaumont, initiée en tant que frère au *GODF*, avait obtenu le soutien de sa loge afin d'être reconnue comme sœur et autorisée à rester membre de son obédience. Elle témoigna à plusieurs reprises, au cours de plusieurs conférences publiques et en particulier en compagnie d'un frère de son atelier,

³³ Yves Yvert-Messeca, article « Desmons, Frédéric (1832 - 1911) » dans Eric Saunier, *Encyclopédie Maçonnique* (Paris : Hachette, 2000), 212.

³⁴ Je remercie Ludovic Marcos, concepteur avec Pierre Mollier du nouveau Musée de la Franc-maçonnerie de Paris et ancien Conseiller de l'Ordre du *GODF*, pour toutes ces précisions concernant le *GODF* et pour les chiffres ci-dessous.

³⁵ Je remercie le Vénérable de la Loge Ligne Droite d'Auch qui a bien voulu me fournir une chronologie détaillée des premières initiations féminines au *GODF*.

Nicolas Froeliger, au colloque sur les femmes organisé à Bordeaux en juin 2010. Le Grand Maître de l'époque avait fait une déclaration un peu ambiguë, estimant que son changement de genre était intervenu après son initiation dans une obédience masculine. Quoiqu'il en soit, Olivia fut bien reconnue comme sœur du *GODF* et peu après élue vénérable. Ce fut la première femme députée dans un convent du *GODF*. Ainsi va l'histoire, ce sont parfois les initiatives individuelles qui font jurisprudence et permettent à tout un groupe d'évoluer³⁶.

On estime que depuis deux ans, sur 52 000 membres actifs (55 000 membres avec les membres honoraires, et sans tenir compte des doubles affiliations), dans 1220 loges environ (une trentaine sont en constitution) le *GODF*, a admis environ 1000 femmes, qu'il s'agisse d'initiations ou d'affiliations, et que trois ou quatre cents demandes sont en cours³⁷. Le nombre de loges mixtes est plus important dans la région parisienne, le centre et l'ouest que dans le sud méditerranéen et l'Outremer. Il est certain que le *Grand Orient de France* espérait que la plupart des candidatures féminines seraient des profanes demandant à être initiées. Deux raisons à cela : d'une part le *GODF* craignait de voir ses relations se détériorer avec le *DH*, la *GLMU*, la *GLMF* et la *GLFF* s'il attirait des sœurs de ces obédiences. Alors que le *DH* autorise la double affiliation avec le *GODF* pour les frères, le pas n'a pas encore été franchi pour les sœurs. Quant à la *GLFF* elle refuse catégoriquement d'envisager une double appartenance avec le *GODF*. D'autre part il est probable que le *GODF* préférerait initier des femmes qui n'avaient aucune expérience préalable de la franc-maçonnerie plutôt que des maçonnes chevronnées, qui pourraient prétendre un peu trop rapidement à une progression au sein des loges, voire dans l'appareil. Beaucoup de frères ont pu faire des cauchemars en pensant à l'éventualité de sœurs au Conseil de l'Ordre, voire d'une Grande Maîtresse... Quoiqu'il en soit le nombre d'initiations et d'affiliations est croissant. Dans certains cas, des loges entières de la *GLMU* et de la *GLMF* ont même été affiliées.

Les sœurs sont encore minoritaires au *GODF* et le resteront sans doute plusieurs années encore. Cependant elles sont en train de trouver un espace de mixité qui leur permet de mettre en œuvre un féminisme universaliste dans une obédience qui se rattache sans ambiguïté à la tradition libérale de la franc-maçonnerie mondiale, ce qui n'est plus le cas ni du *DH* ni de la *GLFF* qui se sont retirés du *CLIPSAS*.

Le paysage mondial

Les évolutions du *GODF* ont une valeur exemplaire dans le paysage mondial de la franc-maçonnerie. Si la décision du *Grand Orient du Luxembourg* n'avait eu qu'un faible écho, ce que l'on peut déplorer, mais ce qui s'explique par des facteurs géopolitiques, celle du *GODF*, ajoutée aux scandales qui ont agité la *GLNF*, transforme la donne au niveau français tout d'abord mais également au niveau mondial.

³⁶ Voir témoignage d'Olivia Chaumont et Nicolas Froeliger dans *Les Femmes et la franc-maçonnerie des Lumières* 82-83, 345-359.

³⁷ Toujours selon Ludovic Marcos.

Au niveau national, la décision du *GODF* a conforté la *GLDF* dans sa volonté de se rapprocher de la franc-maçonnerie anglo-saxonne. De plus, on sait que la *GLDF* essaie de tirer parti des problèmes internes de la *GLNF* et de la suspension de sa reconnaissance par la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, pour tenter d'être adoubee par cette dernière. Le 12 septembre 2012 la déclaration de Bâle a fait état du rapprochement de la *GLDF* avec cinq obédiences « régulières », c'est-à-dire reconnues par la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, les *Grandes Loges d'Autriche, de Belgique, d'Allemagne, du Luxembourg et de Suisse (Alpina)*. Les contours de la franc-maçonnerie libérale et de la franc-maçonnerie a-dogmatique sont donc en train d'évoluer. On ignore si la *GLDF* aura gain de cause mais toutes les obédiences, masculines, mixtes et féminines, pourraient être bientôt amenées à prendre position en fonction du nouveau paysage, sachant que les Anglais ont un art inégalé de la diplomatie et pourraient encore une fois surprendre bien des maçons.

S'il est un point sur lequel les maçons britanniques et américains n'ont jamais négocié, c'est bien celui de l'initiation féminine. Il s'agit pour eux d'un *landmark*, c'est-à-dire d'une limite infranchissable, d'un repère absolu, aussi fort que celui de l'obligation de croire en Dieu. Alors qu'ils sont revenus sur l'impossibilité d'initier des Noirs, et ce depuis 1847 seulement, au Royaume-Uni et dans l'Empire britannique, ils n'ont jamais évolué sur les deux points précédents. Quant aux Américains, ils n'ont pas unanimement mis fin à la ségrégation puisque huit Etats du Sud des États-Unis refusent encore de reconnaître les Grandes Loges de *Prince Hall*³⁸. Les Grandes Loges britanniques et américaines ont une approche un peu différente de la question féminine. Alors que les Américains ne considèrent même pas les loges de *l'Eastern Star* comme maçonniques - et que les femmes membres de ces loges ne le revendiquent pas non plus - les Britanniques reconnaissent l'existence des *Women Freemasons*, même s'ils ne les considèrent pas comme « régulières ». A cette nuance près, Britanniques et Américains ont une approche très semblable et tout aussi ambiguë : ils sont assez satisfaits de voir leurs proches parentes trouver un lot de consolation dans des structures à vocation essentiellement philanthropique où elles pratiquent un rituel qui n'est pas considéré comme maçonnique. De plus, les frères savent mettre à contribution ces organisations charitables qui leur servent de faire valoir, surtout aux États-Unis.

De façon significative, les Grandes Loges britanniques et américaines ont toujours considéré les associations mixtes comme plus dangereuses que les loges exclusivement féminines. Ce fut le cas au début du XX^e siècle, lorsque la *GLUA* encouragea les membres masculins de *The Honourable Fraternity of Antient Masonry (HFAM)* à quitter cette organisation pour rejoindre ses rangs. Les sœurs de l'*HFAM* eurent à cœur de ne pas froisser la susceptibilité de la *GLUA* et s'exécutèrent en décidant de travailler uniquement entre femmes, comme l'explique fort bien Ann Pilcher Dayton³⁹. Aujourd'hui encore les Grandes Loges américaines

³⁸ Voir Cécile Révauger, *Noirs et francs-maçons* (Paris : EDIMAF, 2003).

³⁹ Ann Pilcher Dayton, "Women Freemasons and Feminist causes 1908 - 1935: the Case of the Honourable Fraternity of Antient Masonry" (Ph.D. Theses, University of Sheffield, 2010).

sont très critiques à l'égard des deux branches du *Droit Humain* et n'accordent leur protection qu'aux chapitres de *l'Eastern Star*, qu'elles ont l'impression de maîtriser parfaitement. Notons d'ailleurs que les *Women Freemasons* de Londres comme les loges de *l'Eastern Star* font preuve d'un certain mimétisme vis-à-vis des obédiences masculines. Toutes partagent leurs conceptions en matière de croyance en Dieu et de refus de liberté de conscience. De plus, en ce qui concerne les relations avec les obédiences noires, les femmes de *l'Eastern Star* calquent leur attitude sur celles des frères de leur État.

Conclusion

L'histoire des franc-maçonnes n'est pas plus universelle que celle de la franc-maçonnerie. Elle dépend étroitement des contextes nationaux, à la fois de facteurs internes aux obédiences et externes, c'est-à-dire des avancées sociales en matière d'émancipation des femmes.

Il est nécessaire de revisiter les loges d'adoption en les replaçant dans leur contexte : on met trop souvent en avant le fait qu'elles maintenaient les femmes dans un statut de dépendance à l'égard des frères afin de minimiser leur véritable portée. L'argument est un peu trop facile et vise surtout à masquer l'aspect vraiment progressiste de ces loges ainsi que la volonté des « frères » qui en faisaient partie d'associer pleinement les « sœurs » à leurs travaux. On aurait tort au XXI^e siècle de faire l'économie de cette expérience vieille de deux cents ans.

Au cours des deux dernières années, depuis l'ouverture aux femmes de la principale obédience masculine française, le paysage maçonnique a considérablement évolué et est encore en pleine transformation. Plus que jamais les obédiences se répartissent dans deux grandes tendances, l'une libérale, égalitaire, prônant la liberté de conscience absolue dans un contexte de montée des fanatismes religieux, l'autre dogmatique, communautariste, ne reconnaissant pas encore dans toutes ses instances la possibilité d'initier des Noirs, et affirmant la nécessité de croire en Dieu.

Les femmes sont entrées dans l'histoire de la franc-maçonnerie il y a plus de deux siècles mais sont longtemps demeurées inaperçues. Elles n'ont réussi à s'imposer au regard des historiens que tout récemment. Aujourd'hui, non seulement nous pouvons apprécier l'histoire de la franc-maçonnerie féminine en amont, mais nous l'observons en train de se construire sous nos yeux tout en entrevoyant en aval des évolutions significatives.

Bibliographie

- Allen, James Smith. "Sisters of another Sort: Freemason, Women in Modern France, 1725 - 1940". *The Journal of Modern History* 75 (2003): 783 - 835.
- Bacot, Jean-Pierre. *Les filles du pasteur Anderson, deux siècles de franc-maçonnerie mixte et féminine en France*. Paris : EDIMAF, 1988.

- Bacot, Jean-Pierre. *Les femmes et la franc-maçonnerie et l'Europe, Histoire et géographie d'une inégalité*. Paris : Vega, 2009.
- Burke, Janet et Margaret Jacob. *Les Premières franc-maçonnnes*. Bordeaux : PUB, 2010.
- Cailler, Laure. « Le Rite Français au féminin, une histoire en devenir ». *La Chaîne d'Union* 37 (2006).
- Cross, Maire Fedelma. *Gender and Fraternal Orders in Europe, 1300 - 2000*. Chippenham and Eastbourne: Palgrave Macmillan, 2010.
- Dat, Bernard. « The Order of Ancient, Free & Accepted Masonry for Men & Women : origines et structures de l'A.F.A.M. et du Suprême Conseil Féminin Britannique ». *Renaissance Traditionnelle* 130 (2002).
- Dayton, Ann-Picher. *The Open Door, the Order of women Freemasons, 1908 - 2008*. London: l'OWF, 2008.
- Dupin-Benesse, Marie-Paule. « Francs-Maçons, Femmes et Féminin, 1760 - 1997 ». Thèse de Doctorat, Université de Picardie Jules Verne à Amiens, 1998.
- Geosjean, Marc. *Le Droit Humain international 1913 - 1947. De l'éveil à la mise en œuvre*. Detrad AVS, 2002.
- Le Forestier, René. *Maçonnerie féminine et loges académiques*. Milan : Ed. Arché, 1979.
- Heidle, Alexandra and Jan Snoek. *Women's Agency and Rituals in Mixed and Female Orders*. Leiden: Brill, 2008.
- Hivert-Messeca, Gisèle et Yves. *Comment la franc-maçonnerie vint aux femmes, Deux siècles d'adoption féminine et mixte en France, 1740 - 1940*. Paris : Dervy, 1997.
- Jacob, Margaret. *Les Lumières au quotidien, franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières*. Paris : Éditions à l'Orient, 1991.
- Jupeau-Requillard, Françoise. « La Grande Loge Symbolique Ecossaise, le changement dans l'institution maçonnique ». Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, 1989.
- Jupeau-Requillard, Françoise. *La Grande Loge Symbolique Ecossaise ou les avant-gardes maçonniques(1880 - 1911)*. Paris : Le Rocher, 1998.
- Jupeau-Requillard, Françoise. *L'Initiation des femmes*. Paris : Le Rocher, 2000.
- Kolly, Bérengère. « La sororité, une société sans société : modalités d'un être-politique ». Thèse de Doctorat, Université Paris 1, 2012.
- Marcos, Ludovic. *Histoire Illustrée du Rite Français*. Paris : Dervy, 2012.
- Moreillon, Françoise et la Commission d'histoire de la GLFF. « La 'maçonnerie des Dames' entre en scène ». *Historia* (2005).
- Moreillon, Françoise. « Louise Marie-Thérèse Bathilde d'Orléans, Duchesse de Bourbon, Princesse de sang républicaine... Grande Maîtresse de l'Ordre des Franches Maçonnes d'Adoption en France ». Communication à la CNHRM, 2012.
- Oberlin, Denise. « Dossier Lumière sur l'initiation au féminin ». *La Chaîne d'Union* 28 (2004), 3-63.
- Picart, Marie-France. *La Grande Loge Féminine de France*. Paris : PUF, 2008.

Révauger, Cécile. *Noirs et francs-maçons*. Paris : EDIMAF, 2003.

Révauger, Cécile et Jacques Ch. Lemaire (sous la direction de). *Les Femmes et la franc-maçonnerie des Lumières à nos jours. XVIII^e et XIX^e siècles*. Bruxelles, *La Pensée et Les Hommes* 82-83, 2011.

Révauger, Cécile et Jacques Ch. Lemaire. (sous la direction de). *Les Femmes et la franc-maçonnerie des Lumières à nos jours. XVIII^e et XIX^e siècles*. Bruxelles, *La Pensée et Les Hommes* 86-87, 2012.

Snoek, Jan. *Initiating Women in Freemasonry. The Adoption Rite*. Leiden & Boston : Brill, 2012.